

NOTE D'INFORMATION

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE SESSION 2027 SPÉCIALITÉ MUSIQUE

1 – Modalités de transmission des programmes pour la phase d'admission- (Concours interne seulement)

Le centre de gestion du Loiret communiquera aux candidats inscrits le programme précis de la phase d'admission dès qu'il sera arrêté et, en tout état de cause, au moins quatre mois avant le début des épreuves d'admission.

Conformément aux dispositions de l'arrêté portant organisation du concours, ce programme sera transmis par voie électronique via l'espace sécurisé du candidat.

2 – Communication

Seules les informations diffusées par les centres de gestion organisateurs du concours de PEA de classe normale font foi concernant les conditions d'accès et les modalités d'organisation du concours pour la session 2027.

Les renseignements diffusés par d'autres organismes, plateformes ou réseaux ne sauraient engager la responsabilité des centres de gestion.

En cas de doute ou de question, les candidats sont invités à prendre contact avec le centre de gestion organisateur.

3 – Dossier individuel

Le dossier individuel devra être déposé de manière dématérialisée sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard le **1^{er} février 2027** (date nationale).

Aucune pièce complémentaire, aucun justificatif supplémentaire ni aucune modification du dossier ne sera acceptée après cette date.

S'agissant des œuvres personnelles, seules des reproductions photographiques seront admises comme pièces complémentaires du dossier.

Les supports numériques tels que les clés USB ne sont pas acceptés.